

Crise financière mondiale et responsabilité éthique des Etats dans le fonctionnement de l'économie

■ Mathieu NDOMBA s.j.

Certains gouvernements africains proclament, avec une fierté à la fois déconcertante et surprenante, qu'ils sont de « bons élèves » des institutions de Bretton Woods (la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International). La crise financière actuelle semble montrer qu'ils ont été à la mauvaise école et que les thèses économiques ultralibérales prônées et promues par ces institutions au cours des trois dernières décennies ne sont pas la panacée. Il apparaît que la crise financière ait apporté, aux experts de la finance internationale, la preuve des illusions des thèses économiques ultralibérales.

En effet, cette crise qui sévit actuellement met en question l'approche ultralibérale du capitalisme financiarisé sur les principes de la libéralisation, de la déréglementation et de la fonction du caractère autorégulateur des marchés. Elle met en exergue le caractère chimérique de la fameuse « main invisible » qui régulerait le marché en garantissant l'intérêt général et le bien-être de tous. Cette mise en cause suscite une réflexion non seulement sur les limites des théories économiques du capitalisme ultralibéral, mais aussi sur la *responsabilité éthique des Etats* dans l'encadrement et la réglementation des activités économiques.

Après l'identification de quelques causes de la crise financière actuelle (1), je montrerai comment elle met en relief les limites du système du capitalisme ultralibéral (2) et j'exposerai la nécessité et les grandes lignes de la responsabilité éthique de l'Etat dans un système économique respectant la dignité humaine (3).

Les « subprimes » américains comme la goutte d'eau qui a fait déborder le vase

Pour beaucoup d'économistes, la crise financière actuelle est née aux Etats-Unis dans le domaine des

■ Jésuite, Professeur de morale à l'Institut de Théologie de la Compagnie de Jésus (ITCJ), Abidjan (Côte d'Ivoire).

crédits hypothécaires ⁽¹⁾. Devant la course effrénée pour le profit, les opérateurs du crédit hypothécaire, principalement dans l'immobilier, ont fait preuve d'une créativité qui foulait aux pieds les règles bancaires prudentielles classiques relatives à l'octroi du crédit. Une banque vérifie toujours la solvabilité et la capacité de remboursement du client demandeur du crédit avant de l'octroyer. Quand la Banque Centrale américaine a baissé les taux d'intérêt, les ramenant à 1,5 % en été 2004, les banques américaines se sont engagées dans un programme d'acquisition des logements par les ménages américains. Elles ont accordé des crédits immobiliers (prêt acquisition) même aux ménages n'ayant pas une capacité de remboursement avérée, c'est-à-dire, n'ayant pas le profil de risque requis (*subprime*).

Ces crédits avaient un taux variable indexé sur le taux de référence de la Banque Centrale et la seule garantie qui les couvrait était une hypothèque sur le logement qui faisait l'objet du financement. Ainsi, quand le taux de référence de la Banque Centrale est passé de 1,5 % à 5 % en été 2007, il y a eu aussitôt l'augmentation des charges financières en intérêt auprès des emprunteurs qui ne pouvaient plus faire face aux échéances de leurs dettes. L'insolvabilité des ménages emprunteurs a entraîné la perte des biens hypothéqués. C'est cette faillite des ménages en relation avec la chute des prix des logements qui a fait déclencher la crise en provoquant la dislocation d'un certain nombre de banques et de compagnies d'assurance, d'établissements des crédits hypothécaires, etc.

La crise des subprimes aux Etats-Unis s'est généralisée de deux manières. Le *premier mécanisme de généralisation* se réfère à la crise des liquidités et du crédit au niveau des banques. L'insolvabilité des emprunteurs a provoqué un assèchement de liquidités au niveau des banques. Cette crise de liquidités a été accompagnée par une méfiance généralisée qui a conduit les banques à ne plus se prêter de l'argent. Le manque de liquidités et l'impossibilité de se refinancer sur le marché interbancaire ont, à leur tour, provoqué le resserrement du crédit. C'est à travers cette contraction du crédit que la crise des subprimes s'est généralisée dans l'économie réelle américaine. Elle a rendu les banques incapables de financer l'économie, c'est-à-dire, incapables de prêter de l'argent aux agents économiques. Le financement du développement et même du fonctionnement des

(1) Un crédit hypothécaire est un prêt assorti d'une hypothèque. Quand le banquier n'est pas sûr de la capacité de remboursement du demandeur de crédit, il prend une inscription hypothécaire sur le bien immobilier qui fait l'objet du prêt de sorte qu'en cas d'insolvabilité du demandeur, il récupère le bien pour se faire rembourser.

entreprises dépend de la possibilité d'obtenir du crédit au niveau du système bancaire et financier. Cette possibilité étant réduite par la crise de liquidités a entraîné les licenciements des employés, l'augmentation du chômage et la récession.

Le *second mécanisme de généralisation* de la crise des subprimes porte sur la titrisation ou la transformation en titres financiers. Les banques et les établissements de crédit ont transformé leurs créances douteuses ou « toxiques » en titres négociables sur les marchés financiers au niveau international. Etant donné l'interconnexion de l'économie mondiale, ce processus de titrisation a réparti les risques économiques de ces titres entre différents agents économiques à travers le monde qui les ont achetés sans savoir qu'ils étaient « toxiques ».

Cependant, la crise des subprimes américains n'est que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. La vraie cause de la crise financière, c'est bien un ensemble de pratiques économiques qui ont rendu possibles ces subprimes et cette titrisation « anonyme » des créances douteuses. Parmi ces pratiques, on peut citer la déréglementation et une sorte de fuite en avant qui consiste à doper la croissance économique par des pratiques peu orthodoxes des crédits ou de l'endettement. En effet, le principe de non-intervention de l'Etat, qui définit l'ultralibéralisme économique, a favorisé la déréglementation générale des marchés financiers entraînant une sorte de laisser-faire dans les pratiques du système bancaire et financier.

Par exemple, en faveur de la déréglementation, les lobbies et chantres de l'ultralibéralisme ont fait abroger en 1999 aux Etats-Unis la loi Glass-Steagall qui séparait les opérations des banques de dépôt de celles des banques d'investissement⁽²⁾. Cette loi importante, que Franklin Roosevelt avait fait voter en 1933 comme réponse à la crise de 1929, rendait incompatible les opérations de prêts et de crédits réservées aux banques de dépôt et celles sur les titres et valeurs mobilières réservées aux banques d'investissement. L'on remarquera que si la loi Glass-Steagall n'avait pas été abrogée, il aurait été difficile pour une banque de procéder, à elle seule, à la titrisation des créances douteuses venues du secteur de l'immobilier. La mondialisation de la crise financière n'aurait pas eu son origine dans l'amalgame entre les opérations des banques de dépôts et celles des banques d'investissement.

(2) La loi tient son nom de Carter Glass, un Sénateur américain de l'Etat de Virginie et de Henry Steagall qui était, en ce temps-là, président de la Commission Banque et Monnaie de la Chambre des Représentants aux Etats-Unis.

La déréglementation a, par ailleurs, favorisé une innovation qui constitue une autre cause de la crise des subprimes, à savoir : induire un leurre de croissance économique en dopant le crédit et l'endettement des ménages. La recherche effrénée du profit a besoin de la vitalité de l'économie traduite par une croissance soutenue. La baisse du pouvoir d'achat des ménages américains menaçait de ralentir l'économie. Il était donc impératif de donner au moins l'impression que les fondamentaux de l'économie étaient sains. Les banques et les établissements de crédits ont donc dopé la consommation des ménages en les faisant vivre au-dessus de leur pouvoir d'achat réel en leur accordant des crédits de manière irresponsable et contre les principales règles de prudence. La facilité d'obtenir une carte de crédit (permettant d'acquérir des biens et services même quand on n'a pas de ressources conséquentes) et les crédits hypothécaires sont devenus monnaie courante. Bien entendu, un tel leurre devait connaître une fin. Cette fin est donc arrivée quand ces ménages ne pouvaient plus honorer les échéances de leurs dettes.

Doctrines de la main invisible : une chimère dangereuse

La déréglementation des marchés constitue l'un des piliers du capitalisme ultralibéral (certains l'appellent capitalisme sauvage). L'ultralibéralisme s'établit au sommet de la doctrine de la main invisible d'Adam Smith qui défendait que les riches « sont conduits par une main invisible à accomplir presque la même distribution des nécessités de la vie que celle qui aurait eu lieu si la terre avait été divisée en portions égales entre tous ses habitants ; et ainsi sans le vouloir, sans le savoir, ils servent les intérêts de la société et donnent des moyens à la multiplication de l'espèce » ⁽³⁾. La croyance qui sous-tend cette doctrine est que « la rapacité naturelle de l'orgueilleux et insensible propriétaire vise à son insu le bien-être général » ⁽⁴⁾ et que les lois du marché et le caractère égoïste des agents économiques produisent l'harmonie sociale et l'intérêt général.

L'importance du caractère autorégulateur du marché dans la poursuite de l'intérêt général représente l'idée de base du libéralisme économique. Bien qu'il soit évident que l'idée du marché d'Adam Smith est beaucoup moins complexe que celle que nous pouvons avoir aujourd'hui, il reste que les néolibéraux comme

(3) SMITH, A., *Théorie des sentiments moraux*, cité par François DERMANGE, *Le Dieu du Marché : Éthique, Économie et Théologie dans l'œuvre d'Adam Smith*, Coll. Champs Éthiques n° 39, Genève, Éditions Labor et Fides, 2003, p. 162.

(4) DERMANGE, F., *Le Dieu du marché*, p. 62.

les ultralibéraux en tirent leurs principes fondamentaux. Selon eux, comme les mécanismes du marché assurent une allocation ou une distribution optimale des biens et services, l'Etat doit s'abstenir de toute intervention dans la vie économique, sauf quand il s'agit de faciliter ou de favoriser la circulation des biens, des capitaux et des services.

Pourtant, l'idée de l'existence de la main invisible comme une sorte de providence qui garantirait le bien-être général par le simple fait des mécanismes des marchés ne se vérifie pas toujours dans les faits. La crise de 1929 comme celle que nous connaissons aujourd'hui prouvent plutôt l'incapacité du seul jeu du marché excluant toute intervention de l'Etat de garantir l'intérêt général. Toutefois, l'économie mondiale a joué la carte de l'ultralibéralisme économique et ce jeu a conduit à la crise financière et économique actuelle. Les effets négatifs de cette crise sont graves : des millions d'Américains ont perdu ou vont perdre leur logement, leur voiture et leur emploi (plus de deux millions d'Américains ont perdu leur emploi depuis le début de la crise); de nombreux étudiants vont avoir beaucoup de difficultés pour obtenir des crédits pour leurs études ; plusieurs entreprises ont commencé à faire faillite parce que ne pouvant plus trouver de financement auprès du système bancaire et financier, etc.

La crise financière a provoqué la récession économique aux Etats-Unis et dans plusieurs pays. L'Afrique ne sera pas épargnée. La crise pourrait provoquer la réduction des rémittences⁽⁵⁾, des investissements étrangers directs et de l'aide au développement. Elle pourrait aussi causer le ralentissement des exportations des matières premières, de l'industrie du tourisme et des activités de certaines places boursières africaines telles que celles de l'Afrique du Sud, du Kenya, de l'Egypte, du Maroc, etc. Aux Etats-Unis, en Afrique et partout ailleurs, la crise sera synonyme de l'augmentation du chômage et donc de la pauvreté ou de la misère. Par conséquent, cette crise démontre qu'il n'y a pas une main invisible qui garantirait dans toutes les circonstances, bon gré mal gré, la distribution équitable des biens et services et donc la justice sociale.

Le constat de l'incapacité du libre jeu du marché de garantir l'intérêt général, la justice sociale et le bien-être de la société et de chacun de ses membres ne vient pas seulement de la crise financière actuelle. Il émerge aussi

(5) On appelle rémittences les fonds que les émigrés envoient dans leurs pays d'origine. Dans le cas d'espèce, il s'agit des fonds que les Africains vivant en Europe, en Amérique et en Asie envoient en Afrique. Selon la Banque Mondiale, en 2007, l'Afrique sub-saharienne a reçu plus de 19 milliards de dollars de rémittences.

de l'état de la répartition du revenu mondial. Comme le remarque le Prix Nobel de la paix Muhammad Yunus, le libre jeu du marché n'a pas apporté une répartition équitable du revenu mondial : «94 % du revenu mondial reviennent à 40% de la population, alors que les 60% restants doivent vivre avec seulement 6% du revenu mondial. La moitié de l'humanité vit avec 2 dollars par jour ou moins; près d'un milliard de personnes vivent avec moins de 1 dollar par jour» ⁽⁶⁾. La situation de ces disparités n'est guère meilleure dans la première puissance mondiale, les Etats-Unis : on y trouve plus de 30 millions de personnes considérées comme pauvres et plus de 47 millions de personnes n'ont pas d'assurance-maladie.

La crise financière actuelle et les disparités dans les économies capitalistes établissent le caractère chimérique de la doctrine de la main invisible. Le constat du caractère chimérique de cette doctrine soulève la question du rôle de l'Etat dans l'encadrement des mécanismes des marchés. Il apparaît finalement que le rôle de l'Etat dans l'encadrement de l'économie est accepté ou nié selon les circonstances. De manière concrète, l'éclipse de l'Etat que préconise l'ultralibéralisme économique semble être une sorte d'escroquerie idéologique. En fait, l'on peut constater que les ténors du libéralisme économique excluent l'intervention de l'Etat quand les investisseurs et autres intervenants du marché font des profits colossaux. Les mêmes ténors font appel à l'intervention de l'Etat dès lors qu'une crise, un dépôt de bilan ou une récession pointe à l'horizon.

Les appels pour apporter des subventions à l'industrie automobile et aux banques aux Etats-Unis sont éloquentes à ce propos. Ainsi, dans la crise actuelle, les ultralibéraux ont caché leur allergie pour réclamer des interventions massives des Etats pour sauver et/ou relancer l'économie mondiale. Tous les pays industrialisés envisagent d'injecter des sommes énormes afin d'éviter et/ou de sortir de la récession.

Rien qu'aux Etats-Unis, l'ardoise pourrait s'élever à plus de 2.000 milliards de dollars (y compris les 700 milliards du plan de sauvetage Paulson et les 787 milliards du plan de relance du Président Barack Obama). Même les gardiens et promoteurs de la doctrine ultralibérale au Fonds Monétaire International (FMI) demandent aujourd'hui une intervention massive des gouvernements comme solution à la crise financière actuelle et comme moyen de relancer l'économie mondiale.

(6) YUMUS, Muhammad, *Vers un nouveau capitalisme*, Traduit de l'anglais par Béatrice MERLE d'AUBIGNE et Annick STETA, Paris, JC Lattès, 2008, p. 24.

Il faut noter, ici, que la facture des plans de relance de l'économe que tout le monde demande est à la charge du contribuable. Ceci donne la fâcheuse impression d'une injustice qui ne dit pas son nom dans la mesure où les riches jouissent seuls de leurs profits démesurés en période de vaches grasses et demandent à tous les contribuables de payer pour leur faillite et dépôts de bilan en période de vaches maigres ou de récession. L'ultralibéralisme économique nous conduit donc à un système où les profits sont individuels et réservés à un petit groupe, tandis que les pertes sont sociales aux frais de tous les contribuables.

Cependant, du malheur de cette crise pourrait sortir quelque chose de bon : la conscience que si l'Etat a une responsabilité éthique dans la relance de l'économie en temps de crise et/ou de récession, il doit aussi avoir une responsabilité éthique dans l'encadrement des activités économiques en temps normal pour éviter des pratiques ayant le potentiel de générer des dysfonctionnements dans l'économie. L'ultralibéralisme économique ayant montré ses limites, de ses cendres doit naître une autre conception et/ou logique économique qui doit tenir compte de l'importance de la responsabilité éthique de l'Etat. La question qui se pose alors est celle concernant les grandes lignes d'une telle responsabilité éthique.

Redécouvrir et restaurer la responsabilité éthique de l'Etat dans l'économie

Une crise peut en cacher une autre. Si l'autorégulation des marchés justifie l'éclipse de l'Etat dans la poursuite de l'intérêt général, alors la crise financière qui découle de la déréglementation manifeste une autre crise, celle de l'importance du rôle et de la fonction essentiels de l'Etat. La crise financière révèle donc une crise dans l'articulation du rôle de l'Etat, en général, et dans l'économie, en particulier. La crise financière viendrait, ou du moins, serait liée à la crise de l'articulation du rôle et de la fonction de l'Etat dans une communauté politique.

La lutte contre les abus de pouvoir au Moyen-Age et à l'aube des siècles des lumières avait amené à l'affirmation des droits des individus et à la circonscription et la limitation du rôle de l'Etat, spécialement dans la sphère de l'économie. Pourtant, il y a eu changement d'époques.

Les régimes politiques actuels sont bien différents de ceux du Moyen-Age et ceux de l'aube des siècles des lumières. La probabilité de l'arbitraire au Moyen-Age n'est plus la même dans les sociétés réellement démocratiques aujourd'hui. Malgré ces changements, l'Etat est toujours considéré comme ce monstre dont il faut se méfier et circonscrire surtout dans le domaine économique. Il est donc nécessaire de reconsidérer le rôle de l'Etat aujourd'hui. La crise financière actuelle offre une opportunité non seulement de reconsidérer nos théories économiques, mais aussi et surtout de repenser le rôle de l'Etat et sa respon-

sabilité dans l'encadrement de l'économie des sociétés démocratiques.

Dans sa recherche «d'une saine théorie de l'Etat pour assumer le développement normal des activités humaines, des activités spirituelles et matérielles, indispensables les unes et les autres»⁽⁷⁾, l'enseignement social de l'Eglise Catholique romaine a beaucoup insisté sur le bien commun. Dans une littérature abondante, plusieurs auteurs présentent la notion de bien commun comme le critère déterminant et justifiant l'exercice de l'autorité dans une communauté politique ⁽⁸⁾.

En général, le bien commun se rapporte à l'ensemble des conditions sociales, des biens privés et publics, matériels et moraux, qui garantissent le bien-être, la prospérité, l'épanouissement, ou la «bonne vie humaine» ⁽⁹⁾ de la société, en général, et de chacun de ses membres, en particulier. Il s'exprime à travers la satisfaction des droits humains les plus fondamentaux (sécurité, subsistance, éducation, libertés fondamentales, etc.) qui définissent les conditions *sine qua non* de la «bonne vie humaine». En prenant son expression dans les droits humains fondamentaux, le bien commun représente le critère ou le principe de la justice sociale.

En effet, la protection des droits et devoirs ordonne les rapports juridiques entre citoyens dans tous les domaines (social, politique, économique, etc.) et garantit la justice sociale. Par exemple, si l'exercice du droit de propriété ou l'exercice du droit de participer aux transactions du marché se faisait dans les limites et la perspective du bien commun, il deviendrait une expression de la justice sociale.

Comme critère déterminant et justifiant l'exercice de l'autorité, la poursuite de l'idéal du bien commun représente la première responsabilité éthique et politique de l'Etat. Cette responsabilité ne peut pas être confiée aux forces aveugles du marché. Elle relève de la fonction exclusive de l'Etat. C'est sur la base de sa responsabilité éthique et politique que l'Etat peut et doit intervenir dans le domaine économique. Cette intervention s'avère nécessaire parce que les mécanismes du marché ne peuvent pas, à eux seuls, garantir le bien commun et/ou l'intérêt général. Le libre jeu du marché et la concurrence contenus dans les limites justes et raisonnables sont, certes, légitimes, mais ils doivent être soumis à l'intelligence créée de l'autorité publique qui veille sur la justice sociale

(7) JEAN-PAUL II, *Centesimus Annus*, n° 44, téléchargé le 18 janvier 2009 de : http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_01051991_centesimus_fr.html.

(8) Voir, par exemple, MARITAIN, Jacques, *La personne et le bien commun*, Paris-Bruges, 1947; FESSARD, Gaston, *Autorité et bien commun*, Paris, Aubier, 1944; NYEME, Tese, «Bien commun et agir politique», dans *Semaine Théologiques de Kinshasa, Ethiques Chrétienne et Sociétés Africaines. Actes de la Seizième Semaine Théologique de Kinshasa*, 26 avril-2 mai 1987, Kinshasa. Faculté de Théologie Catholique, 1987, pp. 177-187.

(9) Cette expression est de MARITAIN, Jacques, *La personne et le bien commun*, Paris-Bruges, 1947, p. 46.

- (¹⁰) Pie XI, «*Quadragesimo anno, Sur l'instauration de l'ordre social*», Denis Maugenest (éd), *Le discours social de l'Eglise Catholique de Léon XIII à Jean-Paul II*, Paris, Centurion, 1985, n° 95, pp. 95-144.

et le bien commun afin que l'activité économique trouve «la rectitude et l'équilibre de l'ordre» (¹⁰).

La conjugaison, d'une part, des disparités dans la répartition du revenu mondial et des effets de la crise financière actuelle et, d'autre part, du rôle éthique et politique de l'Etat de garantir le bien commun amènerait à redéfinir les règles strictes de l'encadrement de l'économie selon une logique économique nouvelle. Un tel encadrement de l'économie se ferait à travers la réglementation du jeu économique et des marchés financiers de manière que les pratiques économiques visent la satisfaction des besoins sociaux, la protection de la dignité humaine, la justice sociale, l'accès juste aux biens et services, le juste salaire, le bien-être des uns et des autres, etc.

La réglementation ou l'encadrement de l'économie ne peut servir le bien commun que s'il assure la transparence des transactions sur le marché financier, la circulation de l'information, le contrôle des activités du système bancaire et financier, etc. La restauration du rôle éthique de l'Etat conduit nécessairement à repenser la logique économique ambiante pour parvenir à un fonctionnement économique qui serve la justice sociale, le principe de la destination universelle des biens et services et le bien-être et la «bonne vie humaine» pour tous.

La réglementation et l'encadrement de l'économie dans la perspective de la responsabilité éthique de l'Etat rendraient illégales toutes les pratiques économiques qui sont une entorse au bien commun et à la justice sociale. Ainsi, par exemple, les *subprimes* ou toute autre politique du crédit qui exploiterait les ménages aux ressources limitées deviendraient illégaux. Par ailleurs, le renforcement de la réglementation des activités économiques dans le système bancaire et financier appellerait à la restauration des mesures prudentielles comme celles qu'incarnait la loi Glass-Steagall établissant la séparation entre les activités des banques de dépôt et celles des banques d'investissement.

Avec la mondialisation ou l'interconnexion des économies mondiales, la réglementation ou l'encadrement de l'économie limité au niveau d'une nation ne pourrait pas forcément atteindre ses objectifs. L'une des solutions à cette difficulté serait l'institution d'une structure qui veillerait à la réglementation et l'encadrement de l'économie mondiale de manière globale.

En effet, la mondialisation repose la question du cadre du bien commun et/ou de l'intérêt général. L'on

ne peut plus parler du bien commun national sans faire allusion à la situation globale du monde. La réverbération internationale des crises nationales ramène sur la table de discussion la question d'une autorité publique ou d'une institution à vocation internationale comme l'Organisation des Nations Unies, mais avec des perspectives et méthodes différentes. S'il faut une autorité publique nationale pour garantir le bien commun au niveau national, il faudrait une autorité publique internationale pour garantir le bien commun au niveau international.

Cette idée se réfère à une proposition qui date de plusieurs décennies déjà et qui est reprise aujourd'hui par un certain nombre de décideurs politique et économique. Par exemple, dans le cadre d'une «Charte économique mondiale», la chancelière allemande, Angela Merkel, a proposé au mois de janvier dernier la constitution d'un Conseil économique à l'ONU à l'image du Conseil de Sécurité. En fait, les réglementations nationales seront insuffisantes pour assurer le contrôle du système bancaire et financier qui opère de manière simultanée dans plusieurs pays et plusieurs régions du monde. De même que, selon sa responsabilité éthique, l'Etat doit veiller sur une réglementation de l'activité économique au niveau national, de même, il va falloir instituer une organisation économique qui veillerait à encadrer et à réglementer l'économie au niveau des transactions économiques internationales. C'est par ce double niveau d'encadrement et de réglementation de l'économie que l'activité économique recouvrera un visage humain servant la justice sociale et le bien commun.

Il faut cependant préciser qu'une trop grande intervention de l'Etat ou une inflation des réglementations économiques peut produire des effets tout aussi négatifs dans l'économie. C'est ainsi que, même dans l'économie, le principe de *subsidiarité* s'avère très important. Il ne s'agira pas pour l'Etat de se substituer au système bancaire et financier, mais de le contrôler en l'encadrant et en le réglementant à travers des institutions spécialisées. Il ne s'agit pas de tout absorber et de tout gérer, mais de veiller à un fonctionnement de l'économie qui garantisse la justice sociale, l'intérêt général et/ou le bien commun.

En définitive, comme dit l'adage, à quelque chose, malheur est bon. Du malheur de la crise financière mondiale l'on peut arriver à une prise de conscience sur le caractère irréal de certains principes de la logique économique qui est à la base de cette crise. Dans la mesure où la crise est le résultat des comportements irresponsables rendus possibles par la déréglementation et l'absence d'un encadrement strict de l'économie, elle fait appel à une révision de la logique économique ambiante et du rôle de l'Etat dans l'économie. C'est la restauration de la responsabilité éthique des Etats, qui est de garantir l'intérêt général et/ou le bien commun, qui permettra la redéfinition d'une nouvelle logique économique orientée non seulement vers la stabilité de l'économie, mais aussi vers la dignité humaine et la justice sociale.

Mathieu NDOMBA s.j.